



DEC070056DAJ

Décision portant renouvellement de la composition du Comité d'éthique du CNRS

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 19 janvier 2006 portant nomination de M. Arnold MIGUS aux fonctions de directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 020084DAJ du 20 août 2002 portant création du Comité d'éthique du CNRS et notamment son article 5 ;

Vu la décision n° 0300017DAJ du 6 mars 2003 portant composition du Comité d'éthique du CNRS ;

Vu la proposition du conseil d'administration du 22 mars 2007 ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – Le Comité d'éthique du CNRS est composé ainsi qu'il suit :

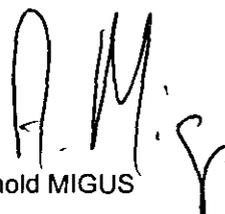
Président : M. Jean-Pierre BOURGUIGNON, mathématicien.

Membres :

- Mme Bernadette BENSAUDE-VINCENT, historienne et philosophe ;
- M. Jean-Michel BESNIER, philosophe ;
- M. Alain BOUDET, biologiste ;
- M. Michel CAMPILLO, géophysicien ;
- M. Hubert DOUBRE, physicien nucléaire ;
- Mme Marie FARGE, mécanicienne des fluides ;
- Mme Anita GUERREAU, médiéviste ;
- M. Marc JEANNEROD, chercheur en sciences neurocognitives ;
- M. Joseph MARIANI, chercheur en sciences et technologies de l'information et de la communication ;
- Mme Andrée MARQUET, biochimiste ;
- Mme Christine NOIVILLE, juriste ;
- Mme Evelyne SERVERIN, sociologue ;

Art. 2 – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 Avril 2007


Arnold MIGUS